## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE RODEREN**

**SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 13 novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe KIPPELEN, Maire.

Date de la convocation :

**06 novembre 2019**

Date d'affichage :

**06 novembre 2019**

**Nombre de membres : 15**

# En exercice : 13

**Suffrages exprimés : 13**

**Votes Pour : 12**

**Votes Contre : 0**

**Abstentions : 1**

**Présents : Mmes et MM.**

Maurice WINTERHOLER, Eric SOENEN, Béatrice TESTUD,   
Jocelyne SOURD, Marc WILLEMANN, Marie-Thérèse WELKER à partir de 21h30, Nadia REINOLD, Emmanuelle RUFF, Nicole SELLITTO.

**Excusé(s) :** **Procuration(s) :**

M. Hubert SCHNEBELEN, Mme Nicole SELLITTO,

Mme Sandra COLOMBO, M. Eric SOENEN,

Mme M-Thérèse WELKER, Mme Emmanuelle RUFF,

M. Rémi TSCHIRHART, M. Christophe KIPPELEN.

**DEL20191113\_008**

Objet de la délibération : **AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Monsieur le Maire explique que Mme MALNORY Mélanie a accepté une proposition d’embauche pour un poste à temps complet et ne pouvant cumuler les deux emplois a donné sa démission au poste de gérante du bureau de poste communal de Roderen. Une annonce a été diffusée sur le site du Centre de Gestion et distribuée dans les boites aux lettres des habitants de la commune.

Mme ZIMMERMANN Valérie, gérante de l’épicerie « Au bonheur de Val » a exprimé le souhait de prendre la gérance du Relais Postal.

Il convient de prendre une décision quant à l’avenir du bureau postal communal :

- conserver l’agence postale au sein de la Mairie et recruter un nouvel agent,

- transformer l’agence postale en relais postal et le transférer à l’épicerie du village.

Dans l’éventualité de choisir cette option, les plages horaires d’ouvertures correspondraient aux horaires d’ouvertures du magasin et donc plus de possibilités pour les habitants et apporterait des recettes supplémentaires et donc de pérenniser le commerce local.

M. DALL, responsable des agences postales de la région a précisé que le bureau de poste peut revenir à tout moment communal.

**Au vu des éléments apportés par le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à 12 voix pour et 1 abstention,**

* **d’accepter la proposition de Mme ZIMMERMANN Valérie et de transférer le bureau de poste au sein de son commerce « Au bonheur de Val »,**
* **d’autoriser le Maire de mettre fin à la convention avec la Poste, à prendre et à signer tous documents relatifs à la présente décision.**

Roderen, le 13/11/2019 Acte rendu exécutoire après dépôt en

Le Maire, Christophe KIPPELEN Sous-Préfecture le 18/11/2019

et publication ou notification du 18/11/2019